

Témoignage de terrain

Mylène LAUGE, Cheffe du Service SADEF (La Pépinière)

Il m'a été demandé de témoigner de mon expérience pour illustrer ce qu'est, pour nous, pour moi, dans le cadre de nos interventions, la notion de **compétence**.

Alors, j'espère que j'aurais LA COMPETENCE de le faire...

D'ailleurs, comment savoir si je le suis ? COMPETENTE ?

- Est-ce moi qui le détermine en fonction de ce que j'en pense ? De ce que je me reconnais ou non ?
- Est-ce le regard ou l'avis que vous aurez sur moi ? Par rapport à ce que je vous renvoie ? Par rapport à ce que je vais raconter ? Par rapport à vos attentes de cette journée ?
- Si à la fin de mon intervention vous vous êtes endormi ne pouvons-nous pas le voir du côté de la compétence ?

C'est une compétence d'avoir la capacité d'endormir quelqu'un ou de l'apaiser, le bercer ... Non ?

L'expérience dans le cadre de mes fonctions en placement éducatif à domicile m'amène à croire que c'est un mélange de tout cela.

Lorsqu'une famille passe la porte de notre service, elle arrive avec son histoire, et sa propre image qu'elle a d'elle-même, son estime. Se reconnaît-elle en compétence dans un ou plusieurs domaines ?



Puis vient la phase que nous appelons *phase de connaissance* durant laquelle nous allons découvrir une famille et son fonctionnement, ses habitudes, des individualités. Vont alors ressortir des compétences, des capacités mais aussi des fragilités, voir même des manquements et/ou des mises en danger.

N'oublions pas que nous intervenons dans le cadre de mesures de PLACEMENT éducatifs à domicile donc nous travaillons dans un contexte de danger ou de risque de danger ; ils sont inhérents à l'accompagnement que nous exerçons.

Mais devons-nous pour autant rester centrés uniquement sur cette partie ?

Et bien, au service SADEF, nous avons pris le parti de nous attarder sur les COMPETENCES des familles pour ensuite appréhender ce qui fait difficulté.



Travailler avec le Parent c'est aussi prendre soin de ce Parent.

Cela nous permet de ne pas nous limiter aux attentes qui sont portées sur lui. Les attentes quelle qu'elles soient : du Juge des Enfants, de la société, d'un professionnel, d'un membre de la famille, d'une institution, etc. De ne pas focaliser uniquement sur ce qui fait problème mais de reconnaître l'Accompagné dans ses capacités, au même titre que nous reconnaissons les nôtres.

Nous avons donc fait le choix de porter un regard positif, un regard favorable sur les Parents que nous rencontrons. Au-delà de les percevoir comme compétents, c'est aussi une reconnaissance de leur autorité parentale.

Cette approche nous semble être la plus cohérente, pour nous, professionnels qui questionnons la responsabilité des Parents, qui allons venir les mobiliser dans la recherche de solutions, pour venir répondre aux besoins de leurs enfants.

Et oui cette question est également essentielle et bien évidemment que nous ne l'oublions pas. Nous œuvrons en faveur de la PROTECTION des enfants et c'est bel et bien notre priorité.

Malgré nos 15 années d'exercice, les doutes subsistent encore parfois. Comme s'il existait une incompatibilité entre :

- La reconnaissance des compétences parentales
- Et la mesure des dangers que vit l'enfant

Comme si reconnaître le ou les Parents compétents dans un ou plusieurs domaines nous empêchait de concéder aux agissements qui conduisent à une situation de danger ou à une non réponse aux besoins de leur Enfant.

Pourquoi l'un empêcherait-il l'autre ? Pourquoi devrions-nous mesurer et *choisir un camp* ? Pourquoi nommer une compétence parentale amène à penser que nous acceptons, nous tolérons la situation dans laquelle il installe également son Enfant ?

En fait, au service SADEF, les compétences de la famille sont des outils de travail, ce sont des leviers pour amener les Parents à réfléchir à d'autres solutions, d'autres attitudes vis-à-vis de leur Enfant. Le Parent à la capacité de..., nous le reconnaissons dans cette capacité et sommes là pour l'accompagner. Nous mettons nos compétences à sa disposition. Ensuite, lui seul à la responsabilité de s'en saisir ou pas.

Donc, dans notre pratique l'un ne va pas sans l'autre.

Je me demande comment nous pourrions faire autrement d'ailleurs... comment œuvrer en faveur de l'Enfant, de sa protection sans reconnaissance de son Parent ?

Comment l'accompagnement peut-il être efficient et au bénéfice de l'Enfant si nous nous positionnons à la place de son Parent ? Comme celui qui détiendrait LA compétence, le savoir de ce qui est adapté ou non pour cet Enfant ?

Comment permettre au Parent de se mobiliser dans ses responsabilités et son rôle si nous l'abordons uniquement sur le prisme de ses manquements ? De ses fragilités ? Avec le poids d'un regard accusateur ou culpabilisant.

Est-ce que moi j'aurais pu vous raconter tout cela aujourd'hui si vous m'aviez réduite dès votre arrivée ce matin à mes manquements ?

Ce qui m'amène plus largement à questionner le regard que vous portez, que nous portons sur les familles que nous accompagnons ...

Mylène LAUGE

Cheffe de service SADEF

Service de l'Association LA PEPINIÈRE,
exerçant des mesures de placement éducatif à domicile